

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2016

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET
Olivier, Mme GUENOT Lucienne.

Absents : M. HUMBERT Nicolas.

M. MILLET Hervé a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Point sur les travaux liés à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée et demande de subvention :

Le Maire présente les conclusions des services de la Préfecture concernant les dossiers de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments de la commune :

. Mairie et salle de l'ancienne école : une place de stationnement dédiée est à créer dans la cour de la mairie et une boucle à induction qui amplifie les sons est à installer à la mairie.

. Eglise : il faut supprimer les ressauts (près de la porte extérieure et à l'entrée de l'église), créer une place de parking dédiée et stabiliser le chemin d'accès,

. Salle « Georges RENAUDOT » : compte tenu des coûts de mise aux normes, une dérogation avait été demandée. La dérogation est accordée ; seules des bandes pododactiles de repérage sont à installer sur les marches d'escalier.

3/ Echange de terrains pour la création d'une place de parking près de l'église :

Le Maire rappelle les délibérations du 24 juin 2010 et du 25 août 2015 concernant les cessions de terrains entre la commune de Buthiers et Monsieur François de SCEY dans la perspective de créer une place de parking près de l'église, réservée aux personnes à mobilité réduite. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder à la division parcellaire de la parcelle cadastrée AB 123 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à solliciter un géomètre pour procéder à la division de la parcelle cadastrée AB 123 appartenant à la commune pour une superficie d'environ 24 m² et à signer tous les documents nécessaires,
- autorise le Maire à procéder aux cessions liées aux échanges des parcelles par actes administratifs,
- désigne Monsieur Didier MAGNIN, Premier Adjoint, pour représenter la commune lors de la signature des actes.

4/ Recensement INSEE 2017 des habitants de la commune : nomination d'un coordinateur communal :

Le Maire informe le Conseil qu'un recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et présente le courrier reçu de l'INSEE précisant les modalités d'organisation de ce recensement. Il propose de désigner en qualité de coordinateur communal la secrétaire de mairie de Buthiers, Madame Chantal KERGOAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du Maire et l'autorise à établir l'arrêté de nomination correspondant.

5/ Examen des demandes de subventions émanant d'associations :

Le Maire présente les demandes de subventions d'associations. Il précise que la somme de 700.00 € est prévue au budget primitif communal à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de privilégier les associations agissant sur notre territoire et d'attribuer la somme de 80.00 € (quatre-vingts euros) à chacune des associations suivantes :

- ADMR,
- Association sportive de PERROUSE,
- LA VORAYSIENNE,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6/ organisation de la journée du 3 juillet 2016 :

Le Maire rappelle la journée des festivités prévue le 3 juillet prochain. Les membres de la commission « fêtes et cérémonie » sont chargés d'organiser cette journée.

Lucienne GUENOT et Annick GAUTHEROT recueillent les inscriptions. L'information sera diffusée par écrit, par distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

8/ Questions diverses :

. Rapport d'activité 2015 du SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-saône) :

le Maire présente le rapport. Ce document peut être consulté en mairie.

. Mesure du chlore dans l'eau, au robinet :

La commune a fait l'acquisition d'un appareil de mesure du chlore résiduel dans l'eau potable.

L'objectif est de contrôler régulièrement le taux de chlore afin d'ajuster la diffusion d'eau de javel de manière à être en permanence conforme aux normes en la matière (le taux de chlore résiduel au robinet doit être supérieur à 0.10 g/litre). Les mesures seront faites par les conseillers, à tour de rôle, au minimum 3 fois par semaine.

. **Elagage le long des chemins ruraux** : Monsieur GUYEZ est retenu pour assurer cette prestation.

. **Retrait de la cabine téléphonique** : le maire informe le Conseil que la société Orange va procéder à la désinstallation de la cabine téléphonique.

. **L'apéro concert**, organisé par l'association Récré'Action aura lieu vendredi 17 juin.

. Le Maire sera absent du 04 au 12 juin : M. MAGNIN Didier assurera le remplacement.

. Monsieur GIRINAL fait état de questions qui lui ont été posées, concernant les aménagements du centre village et le comportement de certaines jeunes personnes qui ont pris l'habitude de se réunir dans une cabane, rue des vignes et qui traversent le village bruyamment et à vive allure.

Concernant le projet d'aménagement du centre village, le Maire précise que les aménagements de sécurité aux deux entrées sont validés. L'appel d'offres est en cours. La réalisation est prévue à l'automne. Concernant l'aménagement plus conséquent du centre bourg, le choix d'un maître d'œuvre est en cours avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône).

Pour les nuisances, rue des vignes, malgré plusieurs interventions de la mairie et de la gendarmerie, force est de constater que le problème n'est pas réglé. Une nouvelle intervention auprès des forces de gendarmerie sera faite sans délai. Chaque habitant peut aussi appeler la gendarmerie « en temps réel » de manière de pouvoir constater les faits sur « le vif » et sanctionner, le cas échéant, les auteurs.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 juin 2016 à 20H30.